



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE  
BLAINVILLE TENUE LE 4 JUIN 2026 À L'HÔTEL DE VILLE DE BOISBRIAND

SONT PRÉSENTS :

Madame Christine Beaudette, présidente  
Madame Marie-Élaine Pitre, vice-présidente  
Monsieur Jean Comtois, délégué  
Monsieur Christian Charron, délégué  
Madame Lori Doucet, représentante  
Madame Stéphanie Nantel, représentante  
Monsieur Patrick Archambault, représentant  
Monsieur Michel Milette, représentant

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Christian Schryburt, coordonnateur du comité de gestion  
Monsieur Luc Larocque, directeur  
Monsieur Jean-François Lalande, directeur adjoint  
Me Mélanie Diné, secrétaire corporative  
Me Marie-Ève Frédéric, secrétaire corporative adjointe

*Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.*

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2026-06-069

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE PROCÉDER** à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 03**.

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 48**.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-06-070

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Jean Comtois  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, avec l'ajout du point 12.1 :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;



No de résolution  
ou annotation

- 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 mai 2026;
4. Direction générale;
  - 4.1 DÉPÔT – Bilan annuel 2025 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville;
  - 4.2 DÉPÔT – Rapport bimestriel des contrats conclus conformément au Règlement no 9 sur la gestion contractuelle – Mars et Avril 2026;
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
  - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Mai 2026;
  - 6.2 CHANGEMENT DE STATUT – Policière auxiliaire à policière à l'essai – Mme Kelly Gauthier, matricule 1045;
  - 6.3 DÉMISSION – Préposée aux télécommunications – Mme Aglaé Rivard;
  - 6.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente #4 – Fraternité – Modification de la composition des Comités de santé et sécurité au travail en conformité avec la *Loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail*;
  - 6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente #5 – Fraternité – Précisions quant à l'application du quantum pour les congés fériés de la période de fin d'année;
7. Finances;
  - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
  - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques mis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Mai 2026;
8. Régime de retraite;
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
11. Avis de motion ou adoption de règlements;
12. Affaires nouvelles;
  - 12.1 MOTION – Prise de position relative à la consommation de boissons énergisantes chez les jeunes;
13. Période de questions;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

### 3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

#### 3.1

2026-06-071

#### APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 MAI 2026

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 mai 2026 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

**ATTENDU QU'**une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2026 soit approuvé tel que rédigé;

**QUE** conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

**4. DIRECTION GÉNÉRALE**

**4.1**

2026-06-072

**DÉPÔT – BILAN ANNUEL 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

*Le directeur dépose, auprès des membres du conseil d'administration, le bilan annuel 2025 des activités de la Régie.*

**4.2**

2026-06-073

**DÉPÔT – RAPPORT BIMESTRIEL DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément à l'article 12 (Reddition de compte) du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*, le directeur fait rapport au conseil d'administration des contrats conclus de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public au cours des mois de mars et d'avril 2026 :

- 2026-03-19 : Acquisition de constats informatisés pour l'année 2026 auprès de Les imprimés administratifs continuum Ltée. pour un montant de 26 386,76 \$ (taxes incluses);
- 2026-02-28 (passé en mars) : Accompagnement en équité salariale auprès de Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. pour un montant de 27 122,37 \$ (taxes incluses).

**5. TECHNOLOGIES**

Aucun sujet.

**6. RESSOURCES HUMAINES**



No de résolution  
ou annotation

## 6.1

2026-06-074

### LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – MAI 2026

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de mai 2026 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2026-11.

## 6.2

2026-06-075

### CHANGEMENT DE STATUT – POLICIÈRE AUXILIAIRE À POLICIÈRE À L'ESSAI – MME KELLY GAUTHIER, MATRICULE 1045

**CONSIDÉRANT** différents départs vécus au cours des dernières semaines et des mouvements de poste s'y rattachant, un (1) postes de policier, policière à l'essai est à combler;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la convention collective en vigueur, la priorité d'embauche en vue du comblement de ce poste de policier, policière à l'essai est en faveur de l'agente ayant le plus d'ancienneté, soit Mme Kelly Gauthier;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron  
**APPUYÉ** par Marie-Élaine Pitre  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE PRENDRE ACTE** du changement de statut de Mme Kelly Gauthier pour qu'elle soit dorénavant désignée comme policière à l'essai et ce, à compter du 7 juin 2026.

## 6.3

2026-06-076

### DÉMISSION – PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS – MME AGLAÉ RIVARD

**VU** la réception de la lettre de Mme Aglaé Rivard, préposée aux télécommunications, avisant la Régie de sa démission;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de Mme Aglaé Rivard, préposée aux télécommunications, datée du 15 avril 2026 (fin d'emploi effective le 19 juin 2026).

## 6.4

2026-06-077

### AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE #4 – FRATERNITÉ – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMITÉS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI MODERNISANT LE RÉGIME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de principe est intervenue avec la *Fraternité des policiers et policières de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville inc.* en lien avec la modification de la composition des comités de santé et sécurité au travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Marie-Élaine Pitre  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** la signature par la présidente, ou en son absence, la vice-présidente, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **4** entre la Régie et la *Fraternité des policiers et policières de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville inc.* ayant pour objet la modification de la composition des Comités de santé et sécurité au travail, en conformité avec la Loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail.

**6.5**

2026-06-078

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE #5 – FRATERNITÉ – PRÉCISIONS QUANT À L'APPLICATION DU QUANTUM POUR LES CONGÉS FÉRIÉS DE LA PÉRIODE DE FIN D'ANNÉE**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de principe est intervenue avec la *Fraternité des policiers et policières de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville inc.* en lien avec des précisions quant à l'application du quantum pour les congés fériés de la période de fin d'année;

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** la signature par la présidente, ou en son absence, la vice-présidente, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **5** entre la Régie et la *Fraternité des policiers et policières de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville inc.* ayant pour objet d'apporter des précisions quant à l'application du quantum pour les congés fériés de la période de fin d'année.

**7. FINANCES**

**7.1**

2026-06-079

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

**7.2**



No de résolution  
ou annotation  
2026-06-080

**DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI  
BUDGÉTAIRES (NO 7) – MAI 2026**

*Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de mai 2026 totalisant un montant de 312 915,08 \$.*

**8. RÉGIME DE RETRAITE**

Aucun sujet.

**9. COMITÉ DE GESTION**

Aucun sujet.

**10. AFFAIRES JURIDIQUES**

Aucun sujet.

**11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun sujet.

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

12.1

2026-06-081

**MOTION – PRISE DE POSITION RELATIVE À LA CONSOMMATION DE  
BOISSONS ÉNERGISANTES CHEZ LES JEUNES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville a pour mission d'assurer la sécurité publique et de contribuer activement à la prévention des risques affectant la population, notamment les jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** la consommation de boissons énergisantes chez les jeunes constitue un enjeu documenté de santé publique, en raison notamment de leur teneur élevée en caféine et de leurs effets potentiels sur la santé;

**CONSIDÉRANT QUE** des événements graves ont été associés à la consommation de boissons énergisantes, notamment dans des contextes d'interaction avec certains médicaments, pouvant entraîner des conséquences sévères, incluant le décès;

**CONSIDÉRANT QUE** le décès tragique du jeune Zachary Miron, survenu en janvier 2024, a profondément marqué la communauté des Laurentides et suscité une mobilisation importante des milieux scolaire, médical et communautaire en faveur d'un meilleur encadrement de ces produits;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs organisations reconnues, incluant des ordres professionnels, des établissements d'enseignement et des acteurs du



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

milieu de la santé, ont exprimé publiquement leurs préoccupations et recommandé un encadrement accru de la vente et de la promotion des boissons énergisantes auprès des mineurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Direction de santé publique ainsi que divers rapports d'experts ont, depuis plusieurs années, recommandé la mise en place de mesures visant à limiter l'accès des jeunes à ces produits;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec évalue actuellement des mesures législatives visant à interdire la vente de boissons énergisantes aux personnes de moins de 16 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines municipalités du territoire de la Régie ont entrepris des démarches concrètes, incluant l'adoption de résolutions et l'analyse de mesures visant à restreindre la disponibilité de ces produits dans leurs installations;

**CONSIDÉRANT QUE** les organisations publiques, incluant les services policiers, ont un rôle essentiel à jouer en matière de prévention, de sensibilisation et de mobilisation face aux enjeux émergents de santé et de sécurité publique;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par Marie-Élaine Pitre  
**APPUYÉ** par Christian Charron  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE RECONNAÎTRE** que la consommation de boissons énergisantes chez les jeunes constitue un enjeu de santé et de sécurité publique nécessitant une vigilance accrue;

**D'EXPRIMER** les préoccupations de la Régie quant à l'accessibilité et à la banalisation de ces produits auprès des jeunes du territoire;

**D'APPUYER** les démarches visant un meilleur encadrement de la vente et de la promotion des boissons énergisantes auprès des mineurs;

**D'ENCOURAGER** le gouvernement du Québec ainsi que les autorités compétentes en santé publique à adopter des mesures législatives et réglementaires appropriées;

**DE COLLABORER** avec les municipalités, les établissements scolaires, les organismes communautaires et les partenaires du réseau de la santé afin de soutenir les initiatives de prévention et de sensibilisation;

**DE RÉAFFIRMER** le leadership de la Régie en matière de prévention et de protection des jeunes, en cohérence avec sa mission de sécurité publique.

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

#### **14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



No de résolution  
ou annotation

### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois  
**APPUYÉ** par Marie-Élaine Pitre  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'assemblée soit levée, il est **9 h 50**.

Madame Christine Beaudette  
Présidente

Me Mélanie Dinel  
Secrétaire corporative

RÉGIE DE POLICE  
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE  
COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
À L'ORIGINAL

PAR

CE

9/07

20 06